

**Mémoire sur la perspective du porte-parole  
des arts et de la culture de la francophonie  
canadienne sur la modernisation de la Loi sur  
les langues officielles**

**Comparution devant le Comité sénatorial  
permanent des langues officielles**

5 FÉVRIER 2018



**Fédération culturelle  
canadienne-française**



**Fédération culturelle  
canadienne-française**

Place de la francophonie  
450, rue Rideau, bureau 405  
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4  
[info@fccf.ca](mailto:info@fccf.ca)

**FCCF | MÉMOIRE SUR LA PERSPECTIVE DU PORTE-PAROLE DES ARTS ET DE LA CULTURE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE SUR LA  
MODERNISATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

À l'intention du Comité sénatorial permanent des langues officielles  
Diffusion externe, 5 février 2018

## Préambule

Merci de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui concernant la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Nous soulignons à grand trait l'importance capitale du travail que vous avez entrepris. Les mots ne suffisent pas à exprimer la valeur que revêt pour nous le travail que vous amorcez ici. Un merci particulier également aux membres de ce comité, d'avoir tenu à offrir un temps d'antenne important au point de vue du secteur des arts et de la culture que nous représentons.

Je suis heureux de prendre la parole devant vous au nom de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). En 2017, notre organisme a célébré 40 années de promotion des arts et de la culture dans les communautés francophones et acadiennes.

Comme l'affirmait le professeur de littérature au département de français de l'Université Laurentienne de Sudbury, feu Fernand Dorais :

*« Une culture, c'est d'abord une histoire, un langage partagé, un style sociétal, l'élection de valeurs, une volonté d'avenir. »*

D'entrée de jeu, nous formulons le vœu collectif d'une modernisation véritable et intègre de la *Loi sur les langues officielles* pour le bien-être et l'avenir collectif de nos citoyens francophones partout au pays. Nous souhaitons détenir les moyens de réaliser notre pleine contribution à l'essor de notre pays. En tant que porte-parole de la francophonie canadienne du secteur des arts et de la culture, la Fédération culturelle canadienne-française a pour vision d'inspirer, de mobiliser et de transformer le Canada grâce aux arts et la culture.

À ce titre, et à l'image des autres organismes et groupes que vous entendrez ces prochaines semaines, nous sommes les partenaires experts et incontournables de la mise en œuvre effective de cette loi. Nous détenons les connaissances et l'expérience qui nous permettent d'aiguiller la modernisation de la *Loi*, de sorte à renforcer son autorité (verticale et horizontale), voire son caractère exécutoire. Au-delà de notre participation aujourd'hui, nous émettons le souhait que l'utilisateur soit lui aussi mis au centre de la réflexion et que les citoyens de nos communautés soient invités à exprimer leurs besoins et leurs aspirations.

La *Loi sur les langues officielles* mérite d'être actualisée, le contexte et la société canadienne ayant évolué ces dernières années. Entre autres tendances, la diversité culturelle s'est accrue au Canada et va grandissante. Il en est de même dans nos communautés. Les priorités d'accueil et d'intégration de ces familles francophones nous interpellent tous. C'est un enjeu dont on doit pleinement tenir compte.

Bien que la *Loi* nous intéresse et nous interpelle dans toutes ses parties, nos propos sont davantage inspirés par l'esprit que véhicule la *Partie VII* de la *Loi sur les langues officielles*. C'est à notre avis l'expression pure de l'engagement nécessaire face à la tâche qui nous incombe tous et face à laquelle nous avons une responsabilité partagée.

## Positionnement des arts et culture de la francophonie canadienne

---

**Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont avant tout un projet culturel. En tant que telle, la *Loi sur les langues officielles* doit faire ressortir l'importance capitale du secteur des arts et de la culture en lien avec leur développement et leur épanouissement.**

Force est de reconnaître que les arts et la culture sont un moteur de développement et d'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire. L'identité francophone est renforcée par l'image valorisante qu'elle a d'elle-même. Avoir accès à un contenu radio local, une émission à contenu local produite en région, une pièce de théâtre créée et présentée localement, voilà l'occasion d'être en contact avec qui nous sommes. Le reflet de notre réalité renforce notre attachement et agit sur notre fierté.

**La précarité grandissante que nous constatons chez nos organismes artistiques et culturels porte atteinte à leur capacité de jouer pleinement leur rôle de principal partenaire du gouvernement dans la mise en œuvre de l'esprit et de la lettre de la *Loi sur les langues officielles*, en particulier la *Partie VII***

Nos organismes communautaires et artistiques sont en perte de vitesse inquiétante par rapport à l'appui qu'ils reçoivent du gouvernement. Les fragiliser nuit à l'exercice de leur mandat et à l'influence qu'ils peuvent exercer sur les communautés qu'ils desservent en matière de promotion de la langue française et des droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cela affecte directement leur capacité de jouer pleinement leur rôle d'appui à la création, la production et la diffusion artistique et culturelle. L'érosion progressive des ressources nous mène à un point de rupture où des groupes doivent cesser d'exister, des milieux de vie francophones sont menacés de devoir fermer leurs portes.

Au premier rang des exemples, la perte progressive d'un financement de base pour du financement à la pièce de projets ponctuels, porte une atteinte grave à la stabilité de nos organismes. Cela affecte entre autres, leur capacité de recruter, de former et de retenir du personnel compétent, d'agir sur le renforcement des capacités et de professionnaliser le secteur.

La lourdeur et la complexité des processus administratifs continuent d'augmenter au détriment d'une livraison efficace, accessible et de qualité de la production artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes.

Le réseau des médias communautaires, un outil vital de communication à teneur locale, vivote. La logique du plus grand nombre et l'intérêt commercial priment au détriment de leur contribution essentielle. La Société Radio-Canada, notre seul télédiffuseur national de langue française perd de plus en plus la capacité de desservir nos régions, de les faire participer au développement de contenus qui leur sont propres. Nos

centres culturels n'ont pas accès à un financement stable récurrent, ce qui met en péril leur capacité d'optimiser leur offre, de fidéliser nos clientèles, de veiller au maintien des infrastructures et d'assurer leur rentabilité à long terme. Ce ne sont là que quelques exemples du triste état des lieux que nous sommes forcés de faire.

Le secteur communautaire, en tant que principal partenaire du gouvernement, ne reçoit pas une part adéquate des ressources destinées directement ou indirectement, à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Qui plus est, les ressources octroyées par les transferts aux provinces et territoires, au chapitre des langues officielles, ne sont visiblement pas réinvesties comme il se doit par ces acteurs, en appui au développement des communautés francophones et acadienne. Nous n'avons pas ou si peu de levier pour contrer cette réalité, sans parler du fait que nous sommes alors totalement dépendants du gré des vents politiques du moment, dans une province ou une autre. Cet état de fait va à l'encontre de l'esprit de la *Loi* et mérite d'être examiné de près.

### **Livrer mieux et davantage sur la promesse de la promotion des communautés francophones et acadiennes**

Lors de la dernière révision de la *Loi sur les langues officielles* en 1988, on avait ajouté la priorité de promouvoir les communautés de langue officielle. Or, cela ne s'est pas matérialisé. Nous déplorons l'absence d'une stratégie globale, qui serait développée conjointement avec le secteur communautaire à titre de partenaire stratégique clé, en plaçant l'utilisateur au centre de la réflexion et des stratégies qui en découleraient. Nous sommes d'avis qu'une campagne de promotion, de sensibilisation et d'éducation publique aurait un impact positif sur l'ensemble de notre écosystème. Nos artistes, nos créateurs et nos travailleurs culturels auraient beaucoup à raconter, sans parler de la visibilité qui pourrait être offerte à nos produits. L'opinion publique canadienne concernant les langues officielles est plus positive que jamais auparavant. Nos citoyens y voient une valeur fondamentale et un potentiel qui nous démarque aux yeux du monde. Vivement l'éclat d'une campagne de promotion à leadership partagé. Voilà une solution proactive qui nous engage toutes et tous dans l'action.

## Positionnement solidaire avec la francophonie canadienne dans toute sa diversité

---

La FCCF se rallie au positionnement de la francophonie canadienne. Il nous faut une prise en main solide et l'expression d'un appui politique conséquent. La *Loi sur les langues officielles* doit sortir de sur les tablettes. Secouons la poussière, mettons-nous à table comme les partenaires que nous sommes, soyons braves et honnêtes.

Le moment est opportun, et non seulement propice pour moderniser la *Loi*, il est critique. L'heure est à l'action. Il faut lui donner des dents, pour ne pas dire aussi des griffes. Et pourquoi ne pas faire le pari d'envisager le redressement d'un point de vue positif et constructif, ce qui nous engage collectivement à la réussite de l'objet de la *Loi* pour le bien de l'ensemble du pays? L'unité et l'identité nationale forte nous inspirent, la *Loi sur les langues officielles* est un pilier essentiel de la réalisation de cette vision. Quels sont les incitatifs et les solutions qui nous permettront de soulever cette responsabilité vers le haut, au niveau

d'une vision collective engageante et partagée?

Appuyer et favoriser le développement suppose que l'on ait des stratégies et des visées claires, que l'on avance des mesures concrètes, que l'on procède d'un terrain logique autre que celui du strict poids des nombres et de la faisabilité commerciale, que l'on précise des indicateurs contre lesquels démontrer et mesurer le changement.

### **Il faut renforcer le cadre de mise en application et d'imputabilité de la Loi sur les langues officielles**

Il faut serrer les crans du système de livraison sur la responsabilité partagée du gouvernement et des institutions assujetties en matière de langues officielles. Il faut centraliser la directive politique au plus haut niveau de l'appareil. Il faut engager les agences et institutions visées, sur le plan de leur responsabilité d'agir, d'être imputables et transparentes.

La mécanique des plans d'action et des rapports annuels n'a pas donné les effets escomptés. On se plaint de la lourdeur administrative que cela occasionne au sein de la fonction publique. Nos organismes rapportent un climat général de déresponsabilisation et le fait que les langues officielles sont perçues comme une corvée administrative. Les plans et rapports sentent le réchauffé ou encore le choix du moindre effort. Aucune directive ne nous interpelle à mieux réussir, à s'élever au-delà des habitudes systématiques en place, à adopter une attitude proactive, à innover en matière de solution. Le fait d'avoir participé à un événement de la communauté ou d'avoir rendu des documents disponibles dans les deux langues ne constitue pas un résultat suffisant en lien avec la responsabilité qui nous incombe de par la *Loi sur les langues officielles*. Il faut se demander comment il se fait qu'on se retrouve si loin de la directive de proposer et d'adopter des mesures positives à l'égard des communautés francophones et acadiennes.

Il faut renforcer le cadre d'imputabilité de la *Loi*. Le redressement passe par la possibilité d'imposer des mesures disciplinaires, mais aussi et surtout, de proposer et de nommer des incitatifs. En effet, comment être critique de la performance gouvernementale sans éteindre et atténuer encore davantage la volonté de faire mieux ? Le défi est de taille puisque c'est une transformation positive des attitudes qu'il nous faut.

Il faut accroître les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles et protéger son indépendance et son impartialité. En plus de renforcer ses pouvoirs de mise en application de la *Loi sur les langues officielles*, il devrait avoir la capacité d'imposer des mesures disciplinaires et d'avancer des mesures concrètes et positives, qui seraient garantes du respect de la *Loi*.

L'approche des consultations mérite aussi d'être examinée à la lumière de ce que cela a généré depuis la dernière révision de la *Loi*. Le fruit des échanges n'est pas reflété en fin de compte, ce qui crée la perception qu'une participation active et rigoureuse n'aura finalement que peu ou pas d'impact. Le mode des consultations doit donc être revu en profondeur pour que les investissements que cela suppose aient l'impact voulu. On ne consulte pas pour cocher une case qui dit que cela a été fait. On ne consulte pas non plus pour mieux gérer les attentes et les niveler vers le bas. Les citoyens et les organismes qui se mobilisent chaque fois, méritent le respect d'être invités à un exercice véritable. L'intention des consultations doit être le dialogue ouvert et la quête de solutions.

### **Il faut renforcer l'autorité de Patrimoine canadien en tant que ministère responsable de la mise en œuvre**

La capacité horizontale du ministère du Patrimoine canadien a été rudement mise à l'épreuve par la mise

en œuvre des approches interministérielles. La promesse selon laquelle la contribution du gouvernement au développement des communautés francophones et acadiennes serait élargie par les contributions des ministères et agences assujetties par la *Loi*, ne s'est pas réalisée. La lourdeur et la complexité administrative s'en sont trouvées décuplées pour nos organismes, avec trop peu de résultats. Un ministère ne peut pas être appelé à être à la fois juge et parti. Cela nuit à sa capacité.

Le plus beau potentiel s'est avéré la mise en place de mécanismes de collaboration. Notre secteur profite de la mise sur pied de l'*Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne*. Un pas structurant dans la bonne direction, qui a facilité les échanges et appuyé certaines collaborations. Toutefois, cela ne s'est pas encore concrétisé sur le plan d'une hausse des initiatives ou des contributions d'appui.

Patrimoine canadien ne fait pas le poids non plus quand vient le temps d'aller augmenter l'enveloppe des programmes d'appui aux langues officielles. Son galon politique est insuffisant lorsqu'il n'est pas soutenu par un message politique central fort.

Nos membres à travers le pays nous partagent leur inquiétude face à la perception qu'ils ont ces dernières années, d'un désengagement progressif du ministère face à nos communautés. Nous tentons de mieux comprendre l'origine et les fondements de cette perception, afin de nous atteler à la recherche de solutions pouvant appuyer un regain de confiance et le renforcement de l'appui global du ministère.

### **Il faut agir aussi sur la connaissance et la sensibilité à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire**

Dans leur ouvrage, nos groupes et organismes sont confrontés à des barrières systémiques qui trahissent une mécompréhension profonde des réalités et des besoins spécifiques des communautés francophones et acadiennes.

Il faut réitérer la responsabilité des ministères et agences à l'égard d'une sensibilité et d'une attitude proactive et collaborative pour résoudre ces enjeux systémiques. Un dialogue continu, une attitude ouverte et un climat de confiance et de collaboration s'imposent.

### **Nous en appelons à l'expression d'un leadership politique fort et clair sur l'importance de la dualité linguistique. Cela ferait toute la différence.**

Il faut valoriser la dualité linguistique en tant que partie intrinsèque du caractère unique du Canada et y donner l'impulsion que cette vision mérite. La *Loi sur les langues officielles* n'est rien de moins que le fondement légal et moral de cette vision. Il y a bien loin de la coupe aux lèvres pour concrétiser la bonne volonté explicitée par la *Partie VII* de la *Loi*. Le statu quo est inacceptable, tout constat administratif sera réducteur et invivable.

Comment passer d'un énoncé de loi qui reflète nos valeurs fondamentales canadiennes, à une mise en application effective, qui a un impact réel et vérifiable sur le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes? L'intention de départ de la *Loi sur les langues officielles* était de faire la différence, et pourtant, le constat sur l'état de nos communautés est tout autre.

Dans notre optique, toute révision ou refonte de la *Loi* doit tenir compte de l'apport du secteur des arts et de la culture à l'atteinte de ses objectifs. Du même souffle, les mandats des principaux acteurs et institutions qui jouent un rôle crucial dans l'épanouissement de nos communautés au quotidien devraient, eux aussi, être examinés de près. La réussite envisagée est celle de communautés fortes qui vivent en français dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

## Imaginez que...

---

À ce moment-ci, nous vous invitons chaleureusement à nous appuyer dans la réalisation de notre vision d’inspirer, de mobiliser et de transformer. Imaginez un instant, l’avenir brillant de la dualité linguistique au Canada :

**Imaginez que** dans 20 ans, revienne sur le tapis la révision de la *Loi sur les langues officielles* et qu’à cette occasion, ce soit le lieu d’une célébration de fierté de la qualité du travail accompli. Nous serions là, à comparaître devant vous, pour vous exprimer notre grande joie à l’effet que l’assimilation a été freinée, que nos effectifs sont stables ou qu’ils augmentent, que les citoyens francophones en milieu minoritaire ont des chances égales face à leur accès aux programmes et services de l’ensemble du gouvernement, que le secteur des arts et de la culture en tant que partenaire clé, est à même de contribuer pleinement à la vitalité de leur communauté et à l’essor de la société canadienne. Voilà le but que nous avons en commun. Voilà les constats que nous voudrions être à même de faire avec fierté.

**Imaginez que** la fonction publique assume pleinement sa responsabilité horizontale sur le plan des langues officielles. Qu’elle se donne une lentille automatique informée en ce qui a trait aux réalités et aux besoins des communautés francophones et acadiennes, et que cela l’amène à flexibiliser le cadre de ses programmes et services pour éviter les blocages systémiques. La proactivité serait alors possible et les obstacles, de moins en moins fréquents. Le dialogue serait plus ouvert et axé sur les solutions. Il épargnerait aux organismes artistiques et culturels d’avoir à travailler à contre-courant pour faire entendre raison. Grâce à ce changement de culture, notre secteur serait à même de déployer ses énergies comme il se doit, au développement et à l’épanouissement de nos communautés; au vrai travail qui nous interpelle tous. C’est justement ce que l’esprit de la *Loi sur les langues officielles* suppose au sujet de notre rôle et de nos capacités.

**Imaginez que** la déresponsabilisation progressive soit transformée par une attitude proactive qui donne toute sa place à la collaboration et à une action conjointe à impact mesurable. Il y aurait dans ce climat, matière à se targuer du chemin parcouru et des résultats obtenus. Une responsabilité partagée pour une réussite partagée.

**Imaginez que** le gouvernement entreprenne un état des lieux rigoureux de la réalité qui prévaut sur le terrain des communautés francophones et acadiennes et qu’il s’engage d’emblée à s’activer avec nous aux solutions et aux pratiques d’innovation qu’il faille mettre en place. Nous avons connu une belle évolution de la prise en charge de notre développement, mais sans un niveau de ressources adéquat pour en assurer la réussite. Au concept du POUR et PAR que nous avons promu, la notion du AVEC s’impose plus que jamais pour assurer la suite. Nous sommes prêts et outillés à travailler ensemble à la réalisation effective de l’esprit et de la lettre de la *Loi*.

## En bout de piste...

---

Enfin, nous sommes d'avis que la réussite attire la réussite. De l'expression d'une volonté politique forte doit inévitablement découler des directives claires, des mesures concrètes, positives et mesurables, susceptibles d'avoir un impact sur le terrain.

Nous encourageons le gouvernement Trudeau à avoir le courage de la vision qu'a d'abord articulé son père. Il faut rehausser l'importance de la *Partie VII* de la *Loi sur les langues officielles* au sein de l'appareil gouvernemental, par le renforcement de son caractère exécutoire et la valorisation de sa contribution inestimable à l'essor global du pays.

C'est un coup de barre que nous espérons Capitaine, l'expression de votre leadership énergique sur la question des langues officielles.

La FCCF, comme l'ensemble des organismes du secteur des arts et de la culture, se sent investie. Notre approche en est une de collaboration à la recherche et à la mise en œuvre de solutions nouvelles et adaptées à nos réalités et besoins.

Il est d'ailleurs raisonnable de croire que la performance exemplaire du Canada au chapitre des langues officielles est souhaitable et faisable. Cela l'outille dans d'autres secteurs où des appuis conséquents doivent être fournis au développement et à l'épanouissement de la société civile, tels les Premières Nations et le multiculturalisme. Réussir en matière de dualité linguistique, nous amène à réussir sur le plan du développement et du renforcement du potentiel citoyen.

Le travail de codéveloppement amorcé avec les Premières Nations pour instaurer une loi visant la protection *des langues autochtones* est à l'image de la façon dont nous souhaitons être engagés. Imaginez que les communautés francophones et acadiennes, dans le cadre de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, participent à l'exercice en mode de « cocréation ». Une telle approche aurait comme impact de renforcer la notion de responsabilité partagée, et d'amener au sommet, la qualité de la mise en œuvre de l'esprit et de la lettre de la *Loi*. L'avenir des langues officielles dépend de notre capacité collective d'innover et de travailler en étroite collaboration, pour le bien-être de l'ensemble. Le secteur des arts et de la culture est inspiré, motivé et prêt à passer à l'action.

Merci de votre invitation, merci surtout de votre écoute.

## Signataires

### Organisme porte-parole

Fédération culturelle canadienne-française

### Organismes provinciaux et territoriaux

Alliance culturelle de l'Ontario (ACO)  
Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)  
Association culturelle franco-manitobaine (ACFM)  
Association franco-yukonnaise (AFY)  
Centre culturel franco-manitobain (CCFM)  
Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique (CCAFCB)  
Conseil culturel fransaskois (CCF)  
Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC)  
Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse (FÉCANÉ)  
Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard (FCIPE)  
Fédération des Francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)  
Fédération franco-ténoise (FFT)  
Regroupement artistique francophone de l'Alberta (RAFA)

### Organismes nationaux

Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)  
Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)  
Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF)  
Association des théâtres francophones du Canada (ATFC)  
Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)  
Regroupement des éditeurs canadiens-français (RECF)  
Réseau national des galas et de la chanson (RNGC)  
Coalition de réseaux de diffusion  
Scènes francophones (SC) : RADARTS, Réseau des grands espaces et Réseau Ontario  
Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada)

– Fin du document –